Coupe H - H

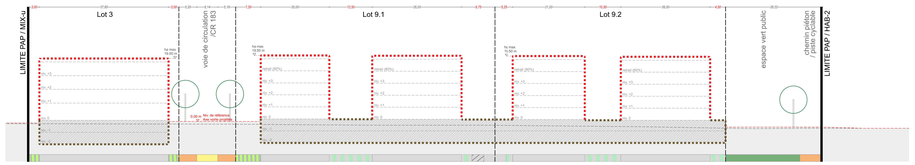

Coupe I - I

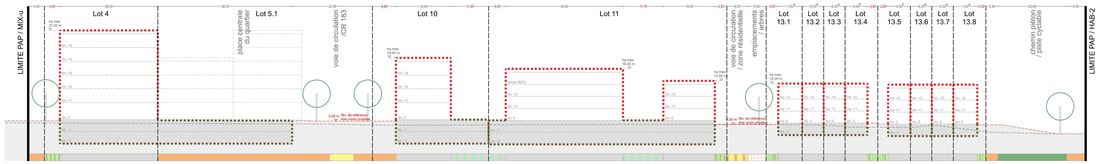

Coupe J - J

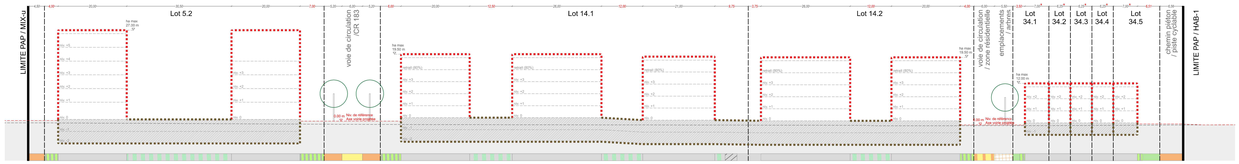

Coupe K - K

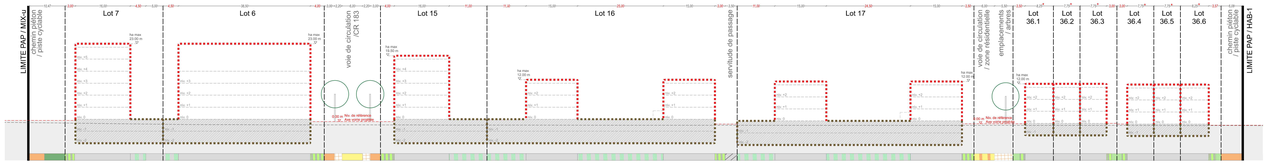

Coupe L - L

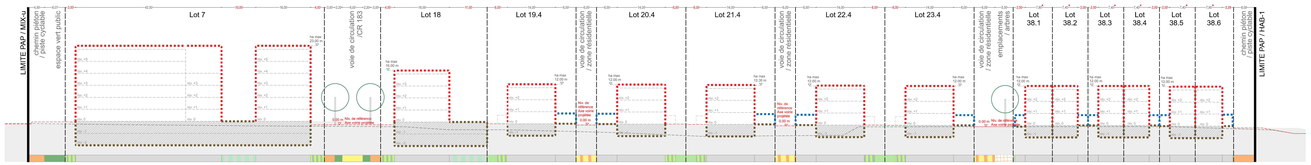

Coupe M - M

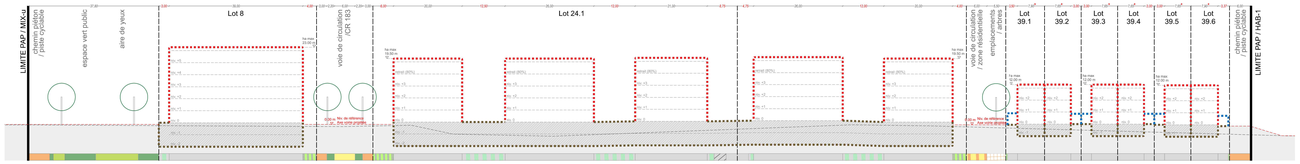

Coupe N - N

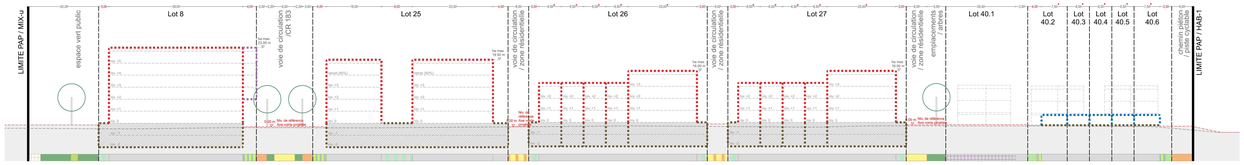

Coupe O - O

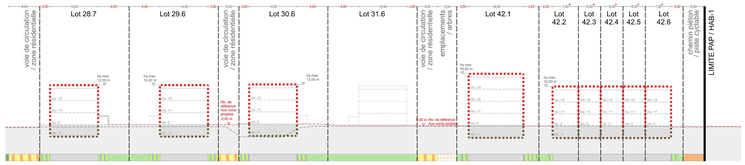

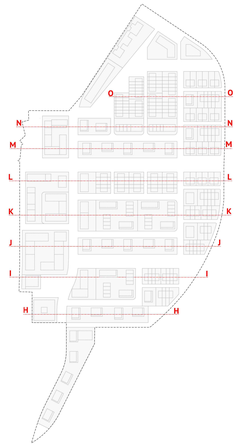

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol:

ZONE - LOT / ILOT				
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.
type de toiture		max.	min.	max.
type, disposition et nombres des constructions			hauteur des constructions [m]	

surface du lot / de l'îlot [m²]
surface constructible brute [m²]
type et nombre de logements
nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... : nombre de niveaux pleins
- +1,2....R : nombre d'étages en retrait
- +1,2....C : nombre de niveaux sous combles
- +1,2....S : nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- h(- x : hauteur à la corniche de x mètres
- h/a - x : hauteur à l'acrotère de x mètres
- h/f - x : hauteur au faîte de x m

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-ml : x maisons isolées
- x-mj : x maisons jumelées
- x-mb : x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u : x logements de type unifamilial
- x-b : x logements de type bifamilial
- x-c : x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp : toiture plate
- tx (x°/x-x°/x) : toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots:

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

min x% | max x%

- pourcentage minimal en surface construite brute à obtenir au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp : espace vert privé
- EVP : espace vert public
- ADJ : aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- mur projeté / mur à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation eaux pluviales projeté
- fossé ouvert eaux pluviales projeté

Légende complémentaire

- bâtiments existants
- constructions planifiées
- surface pouvant être scellée avec: min. 50% de surface vegetalisée
- parking souterrain / couverture végétale - pourcentage végétalisation min. 50% - épaisseur couverture min. 40cm
- espace pouvant être dédié au stationnement privé
- Toiture verte avec obligation de plantation sur x% de la surface concernée / x pourc
- construction légère pour abris de jardin
- Couverture pour rampe d'accès au sous-sol
- chemin piéton / piste cyclable à prévoir
- Servitude de passage provisoire
- Servitude de passage à définir

- x - mp : maisons plurifamiliales
- x - bmla : bâtiments avec usages mixtes / autres fonctions (residence + bureau, commerce, hôtel, social, comm...)
- tl : toitures terrasse
- tv 25 / 50 / 75 : toiture vert / pourcentage végétalisation min. %
- trait et orientation de la coupe
- zone pour accès / sortie carrossable
- 0.00 : Cote
- 0.00 : Cote à adapter en fonction de la situation réelle, une fois le mouvement effectué
- 0.00 : Cote minimum
- 0.00 : Cote maximum
- 200.0 : terrain existant
- 200.0 : terrain remodelé
- accès / fossé projeté
- canalisation pour eaux usées projeté

Fond de plan:

plan de mésurage no° 09418CADA-17; 22.11.2019; GEOCAD S.à.r.l
plan PAP NQ "Quartier de l'Alzette" autorisé - 207.05-PG03;

RHA — REICHER HAASE ASSOZIIERTE ARCHITEKTEN STADTPLANER INGENIEURE — Oppenhoffallee 74, D-52066 Aachen
Schroeder & Associés Ingénieurs-Conseils — 13, rue de l'Innovation, L-1896 Kockelscheuer
Planungsgruppe GmbH Oberhausen — Lothringer Straße 2, D-46045 Oberhausen

RESERVE AUX ADMINISTRATIONS

E-cone s.à r.l.
11, rue de la Gare L-7535 Mersch
☎ 263 264 1 | ✉ info@e-cone.lu

MAITRE D'OUVRAGE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH

Chateau de Mersch
L-7501 Mersch

DOCUMENT		
Echelle	1/500	
Plan N°	E000425-500	4
Dessiné	-	
Contrôlé	JAD	
Validé	JAD	
Date	05.05.2025	

OBJET

Modification Ponctuelle du PAP autorisé 18891/45C "Quartier de l'Alzette"

Partie graphique coordonnée

DOSSIER: E000425

PARTIE GRAPHIQUE 4/4 - COUPES 2

MODIFICATIONS

INDICE	OBJET	DATE	DESSINE	CONTROLE
-	-	-	-	-

TOUTES SURFACES SONT APPROXIMATIVES, LES NIVEAUX VRD SONT DONNES A TITRE INDICATIF

Ni plan ni gabarits ne sont à l'échelle 1:1 sur PDF!! Il sont multipliés selon le "Dessin/Layout" et le "Plot" qui ont été MODIFIÉS. Ni l'un - ni l'autre ne reproduisent 100 pour cent 100 pour cent le DWG qui a MODIFIÉ 100 fois.